

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.170

**Règlement d'intervention biodiversité - catégorie 1 fonds de concours :
attribution des aides 2025**

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.170

Rapporteur : Monsieur MONIER

RÈGLEMENT D'INTERVENTION BIODIVERSITÉ - CATÉGORIE 1 FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION DES AIDES 2025

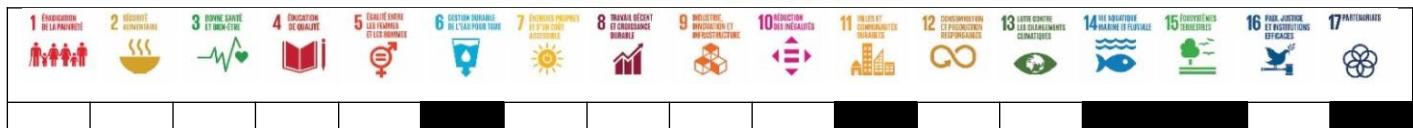
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20102 -2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 6 : Protection et restauration des Ecosystèmes
ODD 11 : Valorisation du patrimoine et des paysages, Réinvestissement des friches
ODD 14 : Préservation de zones humides, Gestion durable des espaces naturels
ODD 15 : Préservation des Ecosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts
ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs

1/ Attribution des aides du Fonds de concours 2025

GrandAngoulême a adopté en 2024 son règlement d'intervention biodiversité par délibération n°2025.05.079 du 28 mai 2025, pour ajouter à la catégorie 1 fonds de concours l'aide pour l'installation de dispositifs permettant de créer des passages à faunes.

Cet outil d'aide financière vise à favoriser l'émergence de nouvelles actions, des projets pour la reconquête des continuités écologiques, la préservation et création d'espaces de nature dans un but de renaturation, la gestion sur le long terme, et les actions de sensibilisation de tous les publics.

L'application de ce règlement permet de faciliter la mise en œuvre de 10 des 25 actions de la stratégie intercommunale de biodiversité :

- **Action 2** : Contribuer à la réalisation de suivis naturalistes sur le territoire
- **Action 3** : Définir et mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière et d'usage en faveur de la biodiversité
- **Action 5** : Partager la connaissance sur la biodiversité et communiquer sur les enjeux transversaux
- **Action 6** : Animer la sensibilisation et la mobilisation du grand public
- **Action 8** : Former les élus et techniciens aux enjeux écologiques et de biodiversité

- **Action 10 :** Accompagner techniquement les communes pour la déclinaison locale d'un plan d'action biodiversité
- **Action 13 :** Favoriser la renaturation, désimperméabilisation, le reboisement et le développement des îlots de fraîcheur dans tous les projets d'aménagement
- **Action 14 :** Elaborer et structurer des plans de gestion différenciée des espaces publics ou travailler avec les prestataires pour inclure des prescriptions écologiques
- **Action 19 :** Elaborer des schémas arbres/bocagers communaux
- **Action 23 :** Accompagner la mobilisation des financements publics et privés pour mener les actions en faveur de la biodiversité

La catégorie 1 fonds de concours du règlement d'intervention biodiversité est dédiée aux communes.

A sa clôture le 18 juillet 2025 et après analyse des demandes, GrandAngoulême a instruit et reconnu éligibles l'ensemble des projets déposés, dont la nature des actions est précisée en annexe.

Les communes bénéficiaires du fonds de concours biodiversité 2025, pour un taux de prise en charge maximum de 50% des dépenses éligibles, sont les suivantes :

- Asnières-sur-Nouère : 21 252 €.
- Champniers : 2 750 €.
- L'Isle-d'Espagnac: 17 535 €.
- Magnac-sur-Touvre: 2 931,98 €
- Mouthiers-sur-Boëme: 2 720,88 €
- Puymoyen: 25 000 €.
- Ruelle-sur-Touvre: 1 750 €
- Touvre: 4 549,07 €
- Angoulême: 13 650 €

Soit un montant d'aide total catégorie 1 « Fonds de concours » de 92 138,93 €.

Chaque aide fera l'objet d'une convention d'application dédiée entre GrandAngoulême et le bénéficiaire.

2/ Modification de la délibération n°2024.11.210 du 14 novembre 2024 approuvant l'attribution d'une aide pour le projet de la parcelle Violet à la commune d'Angoulême

Par délibération n°2024.11.210 du 14 novembre 2024, GrandAngoulême a attribué à la commune d'Angoulême une aide de 13 650 € dans le cadre des fonds de concours biodiversité 2024.

Le projet initial déposé par la commune d'Angoulême en 2024 ne pouvant pas aboutir, il est proposé de clôturer l'engagement relatif au fonds de concours pour le projet d'acquisition et de renaturation de la parcelle Violet.

Je vous propose :

D'APPROUVER les attributions des fonds de concours biodiversité 2025 pour un montant total de 92 138,93 € aux bénéficiaires et leur projet détaillés en annexes.

D'APPROUVER la modification de la délibération n°2024.11.210 du 14 novembre 2024 clôturant le fonds de concours attribué à la ville d'Angoulême en 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les conventions d'application et tout document afférant à la mise en œuvre des projets retenus.

Pour : 74	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE

Annexe : Catégorie Fonds de concours biodiversité 2025 : attribution des aides

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Action(s) de la Stratégie de Biodiversité Intercommunale	Montant total du projet HT	Montant dépenses éligibles HT	Aide proposée	% d'aide
Asnières-sur-Nouère	Renaturation et aménagements paysagers au cœur du bourg	Action 6 : Sensibilisation et mobilisation du grand public Action 13 : Renaturation, désimperméabilisation, reboisement et développement d'îlots de fraîcheur	62 919,09 €	47 098,02 €	21 252 €	33 %
Champniers	Aménagements pour la sensibilisation des publics au « Verger d'à côté » et diagnostic arbres	Action 6 : Sensibilisation et mobilisation du grand public Action 14 : Plans de gestion différenciée des espaces publics / Prescriptions écologiques de gestion des espaces	7 000 €	5 500 €	2 750 €	39 %
L'Isle-d'Espagnac	Mise en place d'un plan de gestion pour la sécurisation et revitalisation du bois des Mérigots	Action 2 : Réalisation de suivis naturalistes sur le territoire Action 6 : Sensibilisation et mobilisation du grand public Action 14 : Plans de gestion différenciée des espaces publics / Prescriptions écologiques de gestion des espaces	35 070 €	35 070 €	17 535 €	50 %
Magnac-sur-Touvre	Mise en place d'écopâtrage sur une parcelle communale	Action 14 : Plans de gestion différenciée des espaces publics / Prescriptions écologiques de gestion des espaces	5 863,96 €	5 863,96 €	2 931,98 €	50 %
Mouthiers-sous-Boëme	Création d'un parcours de sensibilisation aux tourbières de Mouthiers	Action 6 : Sensibilisation et mobilisation du grand public	5 441,76 €	5 441,76 €	2 720,88 €	50 %

Puymoyen	Acquisition d'une parcelle dans la Vallée des Eaux Claires pour assurer sa préservation et pour la définition d'un plan de gestion	Action 3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière et d'usage en faveur de la biodiversité Action 14 : Plans de gestion différenciée des espaces publics / Prescriptions écologiques de gestion des espaces	50 000 €	50 000 €	25 000 €	50 %
Ruelle-sur-Touvre	Acquisition de plusieurs petits bois pour les préserver	Action 3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière et d'usage en faveur de la biodiversité	3 500 €	3 500 €	1 750 €	50 %
Touvre	Création d'un parc paysager à vocation récréative, sportive et intergénérationnelle	Action 13 : Renaturation, désimperméabilisation, reboisement et développement d'îlots de fraîcheur	9 098,14 €	9 098,14 €	4 549,07 €	50 %
Angoulême	Renaturation plantation pour le poumon vert de Bourgines	Action 13 : Renaturation, désimperméabilisation, reboisement et développement d'îlots de fraîcheur	64 596,09 €	57 154,73 €	13 650 €	21 %
TOTAL			243 489,04 €	218 726,67 €	92 138,93 €	-